

## **DECLARATION PREALABLE AU CTSD DU 17 MARS 2014**

Ce CTSD du second degré relatif à la préparation de la rentrée 2014 se tient dans un contexte global de créations de postes, tout corps confondus, répondant ainsi à la volonté ministérielle d'engagement dans la refondation de l'Ecole. Après des années de suppressions massives, l'heure est cette année encore aux créations d'emplois. Il s'agit de rattraper une partie du retard accumulé lors des dix dernières années. Pour l'UNSA Education, ces dotations doivent à la fois répondre à des besoins quantitatifs liés à l'augmentation démographique, mais aussi à des nécessités qualitatives.

Pour cette rentrée, L'Unsa éducation acte favorablement la création de postes sociaux et de santé au plan national mais déplore le peu d'emplois affectés à l'académie de Bordeaux. Malgré cela, le département des Landes, sous doté en personnel social aurait pu, au vu de sa démographie, des nouvelles ouvertures d'établissement et dispositifs, de la paupérisation grandissante de sa population, accrocher un poste pour la rentrée2014. Les propositions d'implantation faites vendredi en groupe de travail par Mme la Secrétaire Générale sont de positionner les 2 créations en Gironde. Nous ne pouvons que regretter ce choix qui, pour notre syndicat, renforce l'inéquité des départements de l'académie et aggrave le fossé urbain-rural. Dans ces circonstances, le service social landais aura bien du mal à fonctionner l'an prochain. Il perd 2 postes de contractuels, n'a aucun ETP supplémentaire, un quota de vacations aléatoires, et doit pourtant faire face à la couverture de la MLPH, l'ouverture de nouveaux dispositifs, le glissement important d'élèves sur Peyrehorade et St Vincent de Tyrosse.

L'UNSA EDUCATION vous interroge Monsieur l'Inspecteur sur l'organisation de ce service.

Au plan national, les travaux ministériels des groupes métiers, la réforme de l'éducation prioritaire sont autant d'éléments positifs qui vont redéfinir les missions des personnels et donc impacter les services départementaux de l'éducation nationale. Dans ce contexte L'Unsa éducation rappelle son attachement à l'unicité de ces personnels dans une équipe éducative pluridisciplinaire. Les propos du Président de l'Assemblée des départements de France qui évoquaient la possibilité de transferts aux collectivités territoriales de personnels administratifs, de santé ainsi que la carte scolaire sont pour le moins contradictoires avec les enjeux de réussite scolaire, d'accompagnement des élèves les plus fragiles, de mixité sociale. L'Unsa éducation s'opposera à toute découpe de l'équipe éducative et, forte de ses valeurs, défendra le principe de répartition actuel.

Sur le plan local, nous déplorons la non communication de la part du Rectorat d'informations telles la liste des départs à la retraite et la liste des BMP. Comment pouvons-nous dans ces circonstances

jouer pleinement notre rôle de représentants des personnels et aider nos collègues à établir leurs vœux de mutation si ces données ne nous sont pas communiquées ?

Pour notre département, nous actons un solde réellement positif de créations de postes d'enseignants du second degré. Cependant, on peut émettre quelques inquiétudes pour certains collègues, notamment dans des disciplines spécifiques impactées par des choix de carte de formations (Aire sur Adour, Morcenx).